



Le Maire

Dans la continuité de l'année de 2016, la commune va poursuivre en 2017 une démarche appuyée d'investissements.

Les travaux routiers mutualisés avec le syndicat le SIAC se poursuivent sur les secteurs Bel Air et Bellevue. De plus, la mairie fait l'objet d'un programme global de rénovation extérieure : ravalement des façades avec changement des huisseries, aménagement des espaces extérieurs et du parking, mises aux normes d'accessibilité des cheminements piétons, rénovation du bâtiment annexe.

L'équipement numérique des écoles est en cours. Une étude concernant la coursive de l'école maternelle sera lancée pour envisager une rénovation en 2018. Le stationnement en bas de cet établissement sera élargi pour répondre aux besoins des usagers des établissements scolaires, périscolaire et médiathèque.

2017 s'inscrit dans une accélération de la montée en puissance de l'intercommunalité. La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon regroupe 70 communes représentant une population de plus de 190 000 habitants.

La loi NOTRe du 7 août 2015 attribue de nouvelles compétences obligatoires aux communautés d'agglomération dont l'exercice intégral de la compétence « actions de développement économique ». Cette disposition a eu pour conséquence le transfert de la Zone d'Activité du Pré Brenot et du SIEV à la CAGB au 1^{er} janvier 2017.

La loi ALUR pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové prévoit le transfert aux intercommunalités de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce transfert est obligatoire à compter du 27 Mars 2017 sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

L'élaboration d'un PLU est actuellement soumise au respect de documents supra communaux SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), PLH (Plan Local de L'Habitat), PDU (Plan de Déplacement Urbain) votés en Conseil Communautaire. Le PLU (intercommunal) ne permettra plus aux communes d'être acteur du développement de leur territoire.

Parallèlement aux transferts de compétences, les baisses des dotations de l'Etat se poursuivent. Nous observons qu'en raison de la complexité de la mise en œuvre des réformes successives, le volume de travail en commune ne diminue pas. Les communes doivent s'adapter en continu aux nombreuses réformes législatives et institutionnelles.

Il est important de souligner qu'un service de proximité va disparaître : les demandes de cartes d'identité seront transférées dès Mars 2017 aux communes équipées pour délivrer les passeports. Ce dispositif éloigne les administrés de leur mairie. La Mairie continuera toutefois à vous porter conseil pour faire vos demandes de cartes d'identité.

Les élus de proximité, maires-adjoints et conseillers municipaux agissent au plus près des administrés avec la connaissance du tissu local. L'éloignement des pouvoirs de décision et les transferts de compétences questionnent sur l'avenir de la démocratie locale et sur la qualité de service qui sera apportée à terme aux administrés.

Sincèrement vôtre.

Catherine Botteron



LA VIE LOCALE

URBANISME

Suivi par Mr P. GUILLAUME

Le Conseil Municipal avait lancé en 2009 la révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les évolutions législatives et règlementaires, ainsi que l'élaboration d'un projet de territoire commun à plusieurs communes (Les Auxons, Cussey-sur-l'Ognon, Geneuille, Devecey, Chevroz et Châtillon-le-Duc) en lien avec la création de la Gare LGV, ont considérablement allongé la procédure de révision.

Le 20 novembre 2015, le Conseil Municipal a débattu sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Par délibération du 22 décembre 2016, le Conseil Municipal a arrêté le projet de PLU. Une enquête publique sera organisée au mois de juin. Les dates précises de celle-ci vous seront communiquées par voie de presse, d'affichage et sur le site internet de la commune.

DOSSIERS URBANISME 2015-2016

Le nombre de demandes de certificats d'urbanisme et de déclarations préalables est en nette augmentation. Ces dossiers sont instruits directement en commune par l'adjoint en charge de l'urbanisme assisté de Mme Marie JEANNINGROS, Secrétaire.

Quelle autorisation pour quel projet :

- Permis de construire : construction d'une maison et ses annexes, d'un commerce, d'un garage, extension d'un bâtiment existant...
- Demande préalable de travaux : pour les projets modifiant de l'aspect extérieur des constructions, pose de clôture, de portail, construction d'un abri de jardin, ...
- Certificat d'urbanisme : pour obtenir un renseignement sur une parcelle (CUa) et pour savoir si le projet de construction envisagé est réalisable (CUB).



Les demandes de permis de construire sont à déposer en Mairie. La commune, par convention, a confié à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon l'instruction des demandes de permis de construire.

Pour tout renseignement complémentaire ou pour prendre un rendez-vous en vue de déposer un dossier, vous pouvez contacter Mme Marie Jeanningros en Mairie au 03 81 58 20 21 ou par mail : marie.jeanningros@chatillon-le-duc.fr.

TRAVAUX REALISES en 2016

suivi par Renaud COLSON et Dominique CLIA

Voiries :

Au cours du second semestre 2016, la commune a réalisé les aménagements suivants:

- un parking chemin du fort pour augmenter le nombre de places de parking dans le centre du village,
- un cheminement piéton le long de la RD108 entre le lotissement des Sorentines et le rond-point du collège,
- un cheminement piéton le long du chemin des Sauniers au hameau de Cayenne sécurisant les déplacements de ce secteur.

Le montant de ces travaux s'est élevé à 49 916€HT.

En fin d'année 2016, dans le quartier Bel Air, compte tenu du retard pris par les travaux du SIAC et pour assurer de bonnes conditions de circulation lors de la période hivernale, la commune a fait mettre en place une première couche d'enrobé sur l'avenue de Bel Air (partie ouest), la rue des Charmilles et l'Allée de la Frétille. Celle-ci sert de structure pour les travaux de rénovation de voirie en cours. Le montant prévisionnel de ces travaux d'aménagement de voirie et trottoirs, qui ont débuté en février s'élève à 170 000€HT. Ils sont réalisés dans le cadre d'un groupement de commandes avec le SIAC (pour la partie enrobé) pour réaliser des économies d'échelle. La commune obtiendra une subvention de l'Etat de 25%.





LA VIE LOCALE

TRAVAUX REALISES en 2016 suivi par Renaud COLSON et Dominique CILIA

Eclairage public :

La commune a mis en place des candélabres avec éclairage à led dans les secteurs suivants : le chemin des Jardys, le chemin des vignes blanches, l'allée des champs Genièvres, la rue des Grapillotes, le chemin des Saulniers, le chemin des Remoussards, l'Allée de Roncevaux, le Chemin des Tilles et l'allée du Vallon. Un mat d'éclairage public sur le rond-point du collège a été installé pour éclairer l'entrée nord du village. Un autre va également être installé au carrefour de la rue des Sorentines avec la RD108 pour notamment sécuriser les traversées piétonnes.

Le montant prévisionnel de l'ensemble des travaux s'élève à 40 100€ HT. Une subvention a été accordée par le Syndicat Mixte d'Energies du Doubs à hauteur de 43.8%.

Bâtiments et équipements:

Bâtiment de la Mairie (travaux intérieurs):

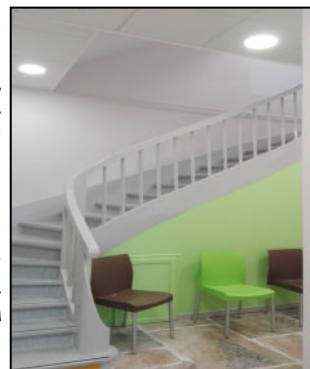
Dans le courant de l'année 2016, des travaux de rénovation intérieure de la Mairie ont été réalisés : rénovation du hall de la Mairie et de la cage d'escalier, acquisition d'une nouvelle banque d'accueil, rénovation des installations électriques et du réseau téléphonique, réfection de la salle de convivialité pour le personnel et création en régie d'un nouveau local à archives.

Travaux dans les bâtiments scolaires et périscolaires:

Acquisition et installation de deux vidéoprojecteurs interactifs dans l'école élémentaire, Installation d'un nouveau sol dans une classe de l'école élémentaire, Réfection de la peinture dans une classe à l'école maternelle, Installation d'un nouveau lave-vaisselle dans la cuisine du périscolaire et d'un nouveau réfrigérateur pour rendre plus fonctionnelle la cuisine du restaurant scolaire et ainsi faciliter la tâche du personnel.

Centre Bellevue:

Les travaux de la première tranche de mise en accessibilité extérieure des écoles élémentaire et maternelle, du gymnase, de la salle pyramidale, et de l'accès au stade ont été réalisés courant août-septembre 2016, et ce pour un montant de 49 966€ HT. Une subvention de l'Etat a été sollicitée à hauteur de 25%.



Des travaux de mise aux normes électriques et d'installation d'un nouveau système d'éclairage ont été réalisés dans la salle pyramidale.

Un nouveau chauffe-eau et un dégraisseur d'eaux usées ont été installés au Centre Bellevue.

Une nouvelle aire de jeux a été implantée sur les Pelouses en juillet 2016 en face des Ecoles, ainsi qu'une nouvelle structure de jeux dans le sous-bois de l'école maternelle. Le montant total de ces équipements s'est élevé à 21 196€ HT. Une subvention de 3 910€ a été attribuée par le Conseil Départemental du Doubs pour l'aire de jeux sur les Pelouses.

Magasin à poudre:

Les travaux de restauration de l'entrée du magasin à Poudre ont débuté. Ils sont réalisés par l'Association Patrimoine Insertion 25 et ce pour un montant de 12 290€ (subvention sollicitée auprès de l'Etat à hauteur de 25%).



LA VIE LOCALE

TRAVAUX EN COURS

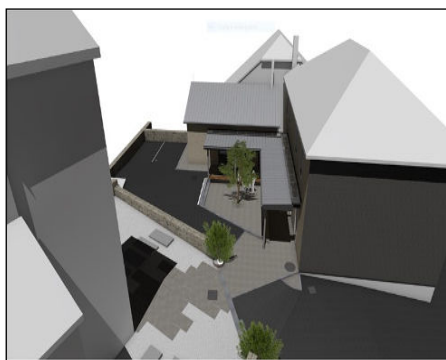
suivi par Mr Renaud Colson

Rénovation et mise en accessibilité extérieure de la mairie:

En fin d'année 2016, un marché public a été lancé pour la rénovation du bâtiment de la Mairie et la mise en accessibilité extérieure de la Mairie et de l'Eglise.

Ces travaux consistent principalement en la réhabilitation extérieure du bâtiment de la Mairie et de son annexe (ravalement de façades), le changement des menuiseries, l'aménagement d'un espace public derrière le bâtiment où s'effectue désormais l'accueil du public, l'aménagement en enrobé et en béton désactivé derrière et devant le bâtiment, ainsi que la mise aux normes accessibilité extérieure du bâtiment de la Mairie et de l'Eglise. Des travaux d'électricité extérieure ont débuté en décembre 2016.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 184 680€ HT. Des subventions ont été attribuées par la Région Bourgogne Franche Comté, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et le Conseil Départemental du Doubs. Une subvention a également été sollicitée auprès de l'Etat. Le taux prévisionnel de subvention pour ce projet est de l'ordre de 45%.



Illustrations des travaux extérieurs de la Mairie sur la partie arrière



Les travaux sont en cours (rénovation de la toiture et ravalement de façade du bâtiment annexe de la Mairie).

La fin de l'ensemble des travaux est prévue pour juin 2017.

Lors des travaux de terrassement-VRD, au cours des mois de mars et avril, l'accès du public au secrétariat de Mairie sera rétabli exceptionnellement via le perron.

Pour toute personne qui aurait des démarches administratives à réaliser et ne pouvant monter les marches du perron, il conviendra d'appeler la Mairie à ce numéro 03 81 58 86 55. Une personne de la Mairie se rendra à votre domicile.

NOUVEAUX HABITANTS

La Municipalité a reçu le 8 octobre 2016 dans la salle du Conseil Municipal les nouveaux habitants pour leur souhaiter la bienvenue.

Mme le Maire a présenté aux administrés la commune, les services, les différentes infrastructures scolaires, périscolaires et associatives. Un verre de l'amitié a été offert. Chaque famille a reçu le pain traditionnel cuit au feu de bois.

C'est avec grand plaisir et satisfaction que nous accueillons les nouvelles familles dont plusieurs se composent de trois voire quatre enfants. Cette jeune génération est signe de vitalité pour notre commune.

A noter que nous enregistrons 123 nouvelles inscriptions sur les listes électorales.





LA VIE LOCALE

NOS SENIORS

Suivi par Annie POIGNAND

Colis de Noël et Repas des Anciens :

Le 4 décembre dernier, les municipalités de Châtillon et de Tallenay ont accueilli "royalement" leurs Anciens. Un moment agréablement animé par l'Association " Temps Danses ". Merci aux personnalités présentes: outre les maires, les adjoints et les conseillers, on notait la présence du député Eric Alauzet, des conseillers départementaux. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, la municipalité a distribué une cinquantaine de paniers garnis.

Rappel des actions du CCAS :

- Un taxi est à disposition pour les courses hebdomadaires moyennant une somme de 1€, grâce à une contribution financière de la commune (inscription en Mairie).
- Le CCAS participe financièrement aux frais de restauration scolaire (0.52€ par repas et par enfant).
- Les déchets verts sont prélevés deux fois par an. Actuellement 38 foyers en bénéficient.
- Mme Poignand accompagne les personnes isolées dans leurs démarches diverses et confidentielles.
- Les anniversaires des Châtillonnais sont fêtés à l'occasion de leur 90ème année.

Ramassage des déchets verts pour les personnes âgées de 73 ans et plus : Les déchets verts devront être déposés devant chez vous le lundi 3 avril 2017 (inscription préalable en contactant Mme Alexandra GRIVEL au 03 81 58 54 51 ou alexandra.grivel@chatillon-le-duc.fr)

LES CEREMONIES du 8 Mai et 11 Novembre



Lecture des textes officiels

Les cérémonies sont des moments solennels, de mémoire, au cours desquels, élus nationaux, départementaux et communaux, militaires, anciens combattants, Mme la Principale du collège, le Président et les membres de l'association du souvenir français, associés aux habitants se retrouvent pour ne pas oublier.

La mobilisation des Châtillonnais est de plus en plus importante, parents et grands parents ont accompagné leurs enfants au monument.

Nous souhaitons qu'en 2017 les enfants des écoles se joignent nombreux aux cérémonies du souvenir.



Jeunes enfants particulièrement attentifs



Militaires et anciens combattants

Mairie de Châtillon le Duc Tél. 03 81 58 86 55 Fax 03 81 58 70 63 @mail: mairie@chatillon-le-duc.fr site Internet : www.chatillon-le-duc.fr
Ouverture secrétariat : Lundi et vendredi : 8h30-11h30 - mercredi : 8h30-11h30 - vendredi 13h30-17h00 et samedi : 9h-11h30



LA VIE LOCALE

Retour sur la cérémonie des vœux 2017

Nous remercions les habitants venus nombreux pour partager ce moment de grande convivialité en présence du Député, des Conseillers Départementaux et des Maires du secteur, de Mme la Principale du Collège, de Mme la Directrice de l'école maternelle, des Gendarmes et des Présidents d'association. Lors de cette cérémonie, ont été mis à l'honneur deux écrivains de la commune qui sont Danielle REHN (auteur de poèmes et romans : « L'élégance d'une saison », « Ils dansent ») et David DESGOUILLES (auteur de roman : « Dérapage »).



L'assistance a également pu découvrir le nouveau logo de la commune grâce à une vidéo-projection réalisée par M. Romuald BERTRAND, concepteur du logo. Chacun a pu découvrir au fil des images le cheminement de la création.

L'équipe municipale a également remercié les personnes bénévoles de la Médiathèque Municipale qui œuvrent pour son bon fonctionnement :

Installée sous l'école maternelle, à côté du centre de loisirs, face aux courts de tennis, elle est ouverte aux horaires suivants :

Mardi: 15h30 - 19h Mercredi: 16h30 - 18h30 Vendredi: 15h30 - 18h30

Pendant les vacances scolaires : les horaires sont modifiés, se renseigner sur place (tel : 03 81 58 61 66).



L'accès est libre et gratuit pour la consultation sur place des livres et magazines.

Pour le prêt de documents, l'inscription à la médiathèque accompagnée d'une cotisation de 10€ par famille est requise. Cette inscription est valable 12 mois à partir de la date d'inscription ou de renouvellement. Elle donne droit à l'emprunt de 5 documents par membre de la famille inscrit, pour une durée de 4 semaines.

A L'HONNEUR



Hugo BOTTON et Léo VALLAR de Châtillon-le-Duc ainsi que Thomas COURTET et Maël FANJOU-BONIN de Tallenay ont intégré l'équipe de France de floorball et participé au dernier mondial à Célano en Italie.

Félicitations à ces jeunes talents!

N'hésitez pas à communiquer à la mairie, vos résultats sportifs ou autres faits marquants de votre club ou association, c'est avec un certain plaisir que nous les relayerons sur le bulletin communal.

Mairie de Châtillon le Duc Tél. 03 81 58 86 55 Fax 03 81 58 70 63 @mail: mairie@chatillon-le-duc.fr site Internet : www.chatillon-le-duc.fr
Ouverture secrétariat : Lundi et vendredi : 8h30-11h30 - mercredi : 8h30-11h30 - vendredi 13h30-17h00 et samedi : 9h-11h30



LA VIE LOCALE

Mme le Maire a souhaité que le personnel communal soit sensibilisé aux gestes de premiers secours, les agents communaux ont suivi une formation PSC1 au Centre Bellevue dispensée par la protection civile.

Au cours de deux sessions de 8 h, ils ont pu apprendre les bases pour intervenir en cas de blessures, brûlures ou malaises, sur les enfants comme sur les adultes. Cette formation pourrait être proposée plus largement.



ETAT CIVIL 2016

Bienvenue à :

Hugo CHABOD CERVANTES
Axel DEXEMPLE
Paul MAURIN
Tom JOBARD
Arthur PRÉTET
Alice BOURCET
Antoine PY

Manoah ROSELLO
Nina MOREL
Thibault METZGER
Julia BOUR
Janis FLORÈS
Téo BARBE

Félicitations à :

Jean - Claude VIARD
Isabelle FROMENTEAU
Audrey ROMAND
Adrien DANCOISNE
Emeric VILFROY
Delphine GAUTHIER
André PUJOL

et Hanan DARWICHE
et Valérie DEFIOLE
et Pierre - Edouard BUISSON
et Philippine CARDIS
et Clémence PIQUET
et Chloé REIN
et Corinne DUBOZ

Ils nous ont quitté :

André GUTH
Véronique SCHELAMEUR
Georges MAURIVARD
Emile MARADAN
Henri BISE

Gabrielle LINDER
Geneviève FERREUX
Gabriel PETREMANT
Michel REMY
Marcel FLEURY

Salvatore ANNICCHIARICO
Bernard VIEILLE
Bernard GAINON
Marc MARTELET

FORMALITES ADMINISTRATIVES

A compter du 15 janvier 2017, **l'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents** doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr)
- Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport
- **Formulaire CERFA 15646*01 (à télécharger sur le site) signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale**

Mairie de Châtillon le Duc Tél. 03 81 58 86 55 Fax 03 81 58 70 63 @mail: mairie@chatillon-le-duc.fr site Internet : www.chatillon-le-duc.fr
Ouverture secrétariat : Lundi et vendredi : 8h30-11h30 - mercredi : 8h30-11h30 - vendredi 13h30-17h00 et samedi : 9h-11h30



Demande de carte nationale d'identité:

Dans le cadre des réformes liées au plan « Préfectures nouvelle génération » engagé par l'Etat, à compter du 22 mars prochain, l'établissement des cartes nationales d'identité ne se fera plus sur votre commune.

Votre agent d'accueil, Alexandra GRIVEL, restera à votre disposition pour vous conseiller sur l'élaboration de votre dossier. Vous pourrez la contacter au 03.81.58.54.51 ou par mail à alexandra.grivel@chatillon-le-duc.fr.

Vous devrez en revanche vous rendre en Mairie d'Ecole Valentin ou de Besançon, mairie dotée d'un dispositif de recueil de données, pour le dépôt du dossier et le retrait de votre pièce d'identité.

ECONOMIE

Le nouveau magasin BICOOP, implanté à l'entrée sud de la commune, a ouvert ses portes le 27 janvier dernier. C'est un vaste magasin accueillant. Félicitation à la famille MAILLOTTE qui réside au village.

SERPLAST, VORWERK, l'Imprimerie de la Madeleine (IMP) et un immeuble à vocation tertiaire viennent de s'installer en zone Pré Brenot.



La Fête du Timbre

L'association PHILAPOSTEL Franche-Comté organise la Fête du Timbre 2017 à Châtillon-le-Duc les 11 et 12 mars prochain au Centre Bellevue. Cette manifestation qui existe depuis 1938, vous fera découvrir de nombreuses expositions sur différents thèmes philatéliques variés. A l'aspect constructif se joint la dimension récréative et culturelle de la Philatélie.

Vous serez plongés dans l'univers du timbre, mais également dans celui des cartes postales d'autrefois. Cette année encore, le thème retenu est la danse. Le bal s'ouvrira avec une Valse. Vous pourrez envoyer un petit mot à vos parents ou amis dans une enveloppe finement illustrée, revêtue d'un joli timbre représentant un couple de valseurs et oblitéré d'un non moins joli cachet 1er jour.

A G E N D A

Evènement	Date	Heure	Lieu
Démonstration tailles arbres fruitiers	11 mars 2017	14h00	Verger (vers école maternelle)
Fête du timbre	11 et 12 mars 2017	11h00	Centre Bellevue
V T T de la Dame Blanche	9 avril 2017	8h30	Centre Bellevue AC 2000
Cérémonies	08 Mai 2017	11h15	Monument aux morts
Marche du Comité des fêtes	14 Mai 2017	8h00	Centre Bellevue
Vide grenier du comité des fêtes	27 Août 2017	8h00	Les pelouses

Directrice de la publication : Catherine BOTTERON, Maire,
Responsable édition : Daniel ALLEMANDET, Conseiller municipal

Flashez ce Barcode



**Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique**

Mairie de Châtillon le Duc Tél. 03 81 58 86 55 Fax 03 81 58 70 63 @mail: mairie@chatillon-le-duc.fr site Internet : www.chatillon-le-duc.fr
Ouverture secrétariat : Lundi et vendredi : 8h30-11h30 - mercredi : 8h30-11h30 - vendredi 13h30-17h00 et samedi : 9h-11h30